

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-334

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / service

40-2022-09-01-00025 - Délégation de signature Service de gestion
comptable de Mont de Marsan (3 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques

40-2022-09-01-00025

Délégation de signature Service de gestion
comptable de Mont de Marsan

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES LANDES
Service de gestion comptable de Mont de MARSAN
3, rue de l' Aspirant BROCHON
BP 405
40012 MONT DE MARSAN CEDEX

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de gestion comptable de Mont de MARSAN

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008, modifié par le décret 2014-1564 du 22 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à Mmes Frédérique GARBE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, et Catherine URSENBACH, Inspecteur des finances publiques, adjoints au comptable chargé du SGC de Mont de MARSAN, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 15.000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- a) signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées ci après ;
- b) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

c) recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée et Montant
Vincent BAHUS	Agent administratif	5 mois et 1.500 €
Lydie CONAN	Agent administratif	5 mois et 1.500 €
Valérie FERNANDES	Contrôleur	5 mois et 1.500 €
Natacha GUYARD	Agent administratif	5 mois et 1.500 €
Isabelle JARZAGUET	Agent administratif	5 mois et 1.500 €
Christine LACOSTE	Contrôleur	5 mois et 1.500 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de :

a) recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

b) donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

c) le représenter pour toute opération auprès de La Banque Postale ;

d) signer les virements de gros montants et/ou urgents ainsi que le représenter auprès de la Banque de France ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
Catherine LAMBOLLEZ	Contrôleur
Estelle LARTIGOLLE	Contrôleur
Corine TAILLEUR	Contrôleur
Stéphanie WATTRELOT	Agent administratif

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de :

a) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

b) recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

c) donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

aux agents désignés ci-après :

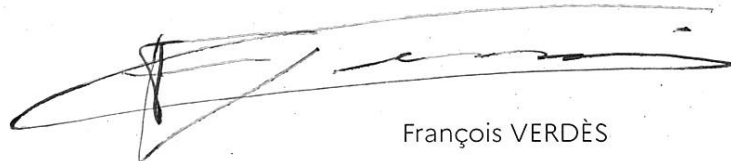
Nom et prénom des agents	Grade
Michèle JOSIEN	Contrôleur
Olivier LACOUE	Contrôleur
Corinne MAZZOCCO	Contrôleur
Véronique ZUAZNABAR-INDA	Contrôleur

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Landes .

À Mont de MARSAN, le 01^{er} septembre 2022

Le comptable, responsable du service de gestion comptable



François VERDÈS

Administrateur des Finances publiques adjoint